ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Bénéfices record de la SNCF et augmentation des prix des billets de train

Question écrite n° 737

Texte de la question

Mme Sylvie Ferrer attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports, sur les bénéfices record réalisés par la SNCF et l'augmentation significative des prix des billets de train. Le 27 juillet 2023, Jean-Pierre Farandou, président du groupe ferroviaire, déclarait dans le communiqué de résultat de la SNCF : « Les Français plébiscitent le train et c'est une bonne nouvelle ». En effet, après une année 2022 historique, où la SNCF a réalisé un chiffre d'affaires record de 41,4 milliards d'euros, la société publique a poursuivi sur sa lancée au premier semestre 2023 avec un chiffre d'affaires de 20,7 milliards d'euros, grâce en particulier à l'engouement inédit des Français pour le train. Mme la députée constate que malgré les démentis de la SNCF, l'inflation ferroviaire est une réalité incontestable, comme le démontrent les données publiées par l'Insee. Ces chiffres révèlent une hausse des prix de 8,2 % en moyenne sur un an pour le secteur du transport ferroviaire en juin 2023. En effet, dans l'établissement de ses tarifs, la SNCF soumet les usagers à la technique du *yield management*, c'est-à-dire à la loi de l'offre et de la demande, réduisant ainsi le transport ferroviaire à un vulgaire marché comme il en existe à foison dans le secteur privé. De plus, avec une offre de trains inférieure à la demande pendant les périodes de forte affluence (période estivale, congés scolaires principalement), les trains se remplissent rapidement, ce qui entraîne une augmentation encore plus rapide des prix. Les familles et les plus démunis sont les premières victimes de la politique tarifaire de la SNCF qui se détourne complètement, dans sa relation avec les usagers, de l'égalité d'accès de tous au service public ferroviaire ; tout comme les enjeux environnementaux liés au réchauffement climatique ne pourraient qu'inciter la SNCF à revoir complètement ses tarifs pour les rendre plus attractifs. Aussi, Mme la députée s'étonne que la SNCF refuse de s'engager à maîtriser l'augmentation de ses tarifs dans les années à venir et constate que beaucoup de citoyens ne supportent plus que le train coûte de plus en plus cher, alors qu'ils en ont besoin au quotidien pour se déplacer et pour aller travailler. Enfin, elle lui demande s'il envisage de prendre un décret visant à bloquer les prix des billets de train vendus par la SNCF, ce qui mettrait fin à cette hausse et permettrait ainsi de proposer une offre de transport ferroviaire accessible et au service de tous les usagers et de tous les territoires.

Texte de la réponse

Le financement des mobilités est un élément sur lequel le Gouvernement est particulièrement attentif et qui sera au cœur d'une conférence nationale de financement des mobilités qui se tiendra au printemps. Le Gouvernement est en tout état de cause attentif à l'accessibilité de l'ensemble des tarifs des transports publics, d'une manière générale, et à celle des tarifs voyageurs de la SNCF, en particulier. L'État et les collectivités contribuent de manière importante à réduire le prix des billets sur les transports qui relèvent de leur compétence d'autorité organisatrice de la mobilité : sur les trains conventionnés, le financement de l'État, pour les trains Intercités, ou des Régions, pour les TER, permettent de réduire le coût pour l'usager. Les recettes de billetterie des TER ne représentent ainsi que 30 % du coût de l'exploitation ferroviaire, le reste étant financé par le contribuable. Concernant les TGV, la SNCF dispose d'une autonomie de gestion pour fixer sa politique tarifaire. Toutefois, la SNCF n'a pas procédé à des augmentations significatives de tarifs, malgré le contexte inflationniste

pesant sur ses coûts. La SNCF s'efforce ainsi de maintenir des prix accessibles pour tous les voyageurs, en particulier pour les usagers les plus sensibles aux variations des prix, par exemple au travers de la gamme OUIGO. De plus, SNCF Voyageurs propose des cartes Avantage Jeunes, Adulte et Senior rentabilisées dès le troisième trajet et permettent aux voyageurs de bénéficier de réductions sur leurs voyages toute l'année, avec des prix plafonnés, ainsi que des prix très réduits pour les clients qui anticipent leurs réservations. Par ailleurs, le yield management qui permet à SNCF Voyageurs, sur les services librement organisés, de profiter des variations de prix pour optimiser le remplissage des trains et la viabilité commerciale de son exploitation, nécessaire dans un contexte d'ouverture à la concurrence ; il permet également à des usagers réservant leur place à l'avance de bénéficier de prix réduits. Comme chaque année au début du mois de janvier, la SNCF a réévalué les prix pratiqués sur ses trains à réservation obligatoire après homologation par le ministère des transports. Les prix des cartes Avantage, de la carte Liberté ainsi que des abonnements Max Jeune et Senior seront gelés pour l'année 2025. Sur les tarifs des TGV Inoui, la SNCF a mis en place un bouclier tarifaire limitant la hausse des prix en moyenne au niveau de l'inflation anticipée pour l'année 2025 (1,5 %). Cette majoration est ainsi inférieure à l'inflation constatée en 2024 (2,4 %) et à l'augmentation des charges de la SNCF (estimée à 2,4 %). Plus largement et en dehors des nouveaux trajets apparus sur une nouvelle ligne à grande vitesse, les prix plein tarif sont restés inchangés de 2015 à 2022 et ont connu depuis des évolutions limitées par la mise en place, depuis 2023, d'un bouclier tarifaire qui a permis de limiter la progression du prix moyen payé par les clients et de maintenir l'attractivité tarifaire de la grande vitesse dans le contexte particulier d'une forte inflation. En comparaison avec 2019, la progression du prix moyen pour un billet grande vitesse est inférieure à 10 %, à comparer avec une évolution de l'ordre de 20 % de l'indice des prix (inflation générale).

Données clés

Auteur : Mme Sylvie Ferrer
Circonscription : Hautes-Pyrénées (1re circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 737
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 8 octobre 2024, page 5325
Réponse publiée au JO le : 4 mars 2025, page 1422